

Nombre de conseillers :	
En exercice	23
Présents	20
Votants	23

N° D023_2026 Elections des Adjointes au Maire

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Denis PINGET

Date de la convocation du conseil municipal : le 16 mars 2026

A été nommé secrétaire de séance : ZIMMERMANN Sophie

Présents (20) : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, ARVIS Adèle, BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine, BLANC Fabienne, CHEVALLAY Patrice, COLIN Patrice, DARNAT Julie, DELFON Julien, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GRIVEL Mélanie, JACQUIER Jean-François, MARTIGNIERE Franck, NADREAU Angélique, PINGET Denis, REBUT Sandra, SELLIER Delphine, SIRVEN Jordan, TRINCAT Christophe, WIART Florine, ZIMMERMANN Sophie

Excusés (3) : DARNAT Julie, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie

Votants (23)

Monsieur le Maire rappelle la délibération fixant le nombre d'adjoint au nombre de six, et précise les modalités de l'élection des Adjointes.

Il s'agit d'un scrutin de liste majoritaire sans panachage ni vote préférentiel, à trois tours. Les deux premiers tours requièrent la majorité absolue, et le troisième tour requiert la majorité relative.

Les listes soumises doivent être paritaire, à savoir composées alternativement d'un candidat de chaque sexe sans lien avec la liste pour les élections municipales.

Une exception de parité pour le couple Maire/premier Adjoint.

Monsieur le Maire fait procéder au vote

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

- **ELIT** les Adjointes dans l'ordre suivant :
 - 1^{er} Adjoint : **Florine WIART**
 - 2^{ème} Adjoint : **Julien DEFLON**
 - 3^{ème} Adjoint : **Mélanie GRIVEL**
 - 4^{ème} Adjoint : **Franck MARTIGNIERE**
 - 5^{ème} Adjoint : **Sophie ZIMMERMANN**
 - 6^{ème} Adjoint : **Jean-Charles DUBOCAGE**

- **PRECISE** que la liste des Adjointes élus ci-dessus a recueilli
- **PRECISE** qu'il y a eu 3 votes nul et 1 vote blanc (enveloppe)
- **PRECISE** que le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes sera rempli en conséquence, ainsi que la feuille de proclamation des résultats

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire

Sophie ZIMMERMANN

Le Maire

Jean-Marie SERVOZ